

Anna Wojtasik

ASPECT PERSONNEL DE L'IDEE DE LA LIBERTE DANS LES "ESSAIS"  
DE MONTAIGNE

La retraite de Montaigne à 38 ans peut être considérée comme la première manifestation de sa liberté d'un gentilhomme humaniste. Dans la vie il essaie de se creuser une place, si étroite et inconfortable soit-elle, mais une place toute sienne où il pourrait vivre à sa guise, être soi-même dans l'harmonie avec la nature et les hommes. Son activité, quoique dirigée vers l'intérieur, reste ouverte au monde avec lequel Montaigne communique librement, se fiant à son autonomie et aux lois impénétrables de la nature et de la société.

La liberté ainsi comprise, quoiqu'elle se place dans la lignée de la sagesse antique professée par les écoles eudémoniques se réclamant d'Epicure présente dans les "Essais" une figure neuve et originale<sup>1</sup>. Les dettes de Montaigne envers la tradition antique et chrétienne et surtout envers Plutarque dont les "Oeuvres morales" et les "Vies" peuvent être envisagées comme l'incitation à la composition des "Essais" sont celles de tout créateur qui compose à l'aide des éléments préparés par les autres un ensemble neuf et puissant. L'auteur, conscient de son éclectisme écrit: "...les abeilles pillotent deçà delà les fleurs,

---

<sup>1</sup> De nombreux travaux sont consacrés à l'examen de dettes de Montaigne envers la tradition parmi lesquels une attention toute particulière est due aux ouvrages de P. V i l l e y, Les sources et l'évolution des "Essais" de Montaigne, Paris 1933, et: Les sources des "Essais", IV tome de l'Édition Municipale des "Essais", Bordeaux 1920; et sur le plan des idées à la monographie de H. F r i e d r i c h, Montaigne, A. Francke Verlag AG, Paris 1949, Editions Gallimard 1968 pour la traduction française.

mais elles en font après le miel, qui est tout leur" (I, XXVI, 150-151)<sup>2</sup>.

L'originalité de l'idée de la liberté chez Montaigne consiste dans ses principes individuels et descriptifs (et non normatifs) ainsi que dans la dépendance mutuelle entre l'expérience vécue et l'œuvre. Ils sont individuels et descriptifs parce qu'ils laissent une large place à la nature particulière et unique du "subject divers et ondoyant" à qui ils reconnaissent le droit d'être lui-même et de former sa vie de manière à tirer le meilleur parti de ses dons et aussi de ses défauts.

Les "Essais" "livre consubstantiel à son auteur, [...] membre de [sa] vie" (II, XVIII, 648) présentent pour Montaigne un double intérêt: individuel et social parce qu'il entreprend l'élaboration de la peinture du moi autant pour lui-même que pour ses lecteurs. Il constate d'une part: "...je n'ay pas plus faict mon livre que mon livre m'a faict" (ibid.), et d'autre part il affirme: "...ce qui me sert, peut aussi par accident servir à un autre" (II, VI, 357). Le fait de s'adresser à un public modifie nécessairement la portée de ses écrits qui par ce fait même deviennent exemplaires et universels.

L'originalité formelle de la liberté chez Montaigne, se manifestant dans la présentation unique du problème accompagne celle de son contenu. Il est difficile de parler du système de la liberté dans le "Essais" puisque leur auteur usait de son indépendance jusque, et peut-être surtout, dans la présentation de ses idées. L'autonomie absolue du créateur que Montaigne se reconnaissait l'autorisait à n'exposer ses pensées qu'à l'état d'ébauche, à recréer les idées déjà présentées ne tenant pas compte de solutions déjà existantes, d'où les contradictions, les remaniements, les reprises. Il existe pourtant un certain nombre d'idées clés comme la liberté, l'amour de la vie, une idée très particulière de l'homme et de son rôle dans l'univers qui lient les essais épars en une large et riche rhapsodie sur le moi, et à travers ce moi, sur l'Homme. "C'est l'intelligent lecteur qui pert mon subject, non pas moy" (III, IX, 973).

<sup>2</sup> M. de Montaigne, Œuvres complètes, Bibliothèque de la Pléiade, Paris 1962. Toutes les citations se réfèrent à cette édition.

On pourrait définir la liberté de Montaigne comme une liberté de volonté d'un créateur qui voit le sens de sa vie dans la création<sup>3</sup>, le peintre le verrait dans la composition de tableaux magnifiques, le musicien dans la musique ravissant l'âme, de même l'écrivain, et le philosophe et le sculpteur qui gravant dans la matière la marque de leur personnalité transmettent par son intermédiaire leur position épistémologique et ontologique. Chaque artiste véritable subordonne à cet objectif principal tous ses autres objectifs: les exemples des artistes et des penseurs qui ont consacré leur vie entière à la création sont nombreux dans l'histoire de l'art et de la pensée. Pour Montaigne qui est gentilhomme et humaniste cet objectif est double et unique en même temps parce que ses deux parties se complètent et s'enchaînent formant un tout indivisible, c'est, d'une part l'épanouissement de son être et de l'autre la composition des "Essais".

La liberté montaignienne implique un sens profond du déterminisme et de la responsabilité<sup>4</sup>. La part que l'écrivain réserve aux forces aveugles du sort, aux lois insondables de la nature, aux règles ineptes de la vie sociale est si large qu'on pourrait être tenté de réduire sa liberté à celle de l'"arrière boutique": "...il faut avoir femmes, enfans, biens, et sur tout de la santé, qui peut; mais ne pas s'y attacher en manière que nostre heur en despende. Il se faut reserver une arriere boutique toute nostre, toute franche, en laquelle nous établissons nostre vraye liberté et principale retraicte et solitude" (I, XXXIX, 235). La distinction entre la liberté intérieure - qui est absolue et extérieure - qui est limitée, vieille comme la philosophie elle-même est importante pour la compréhension de son

<sup>3</sup> H. D a u d i n dans sa "Liberté de volonté" définit cette sorte de liberté comme une liberté d'initiative et d'efficacité ou de fécondité. C'est une liberté "qui se fait elle-même ses règles réglantes". Son activité consiste à "se découvrir et se formuler des lois auxquelles elle n'obéit ensuite que parce qu'elle s'est librement imposées".

<sup>4</sup> D'après D a u d i n, op. cit., la liberté de responsabilité ou d'imputabilité est une "liberté réglée dont la réalité même suppose la validité de la règle à laquelle elle est soumise". Cette règle "préexiste, en tant que loi, à toutes les initiatives, réflexions, initiatives ou actions de la vie consciente".

idée de liberté mais n'épuise pas le problème. On se trouve autorisé à parler dans le cas de Montaigne du libre arbitre et du déterminisme conscient dans la sphère d'action; pourtant à ce déterminisme est liée dans les "Essais" l'idée d'une autonomie existentielle absolue, impliquant le problème de choix et de responsabilité annonçant par certains de ses aspects la notion sartienne de la liberté<sup>5</sup>.

Montaigne se sent responsable entièrement non seulement de la valeur de sa vie mais aussi de ses actes. "Mes actions sont réglées et conformes à ce que je suis et à ma condition" (III, II, 791). Cette responsabilité se révèle de façon encore plus manifeste: "J'aymeroy bien plus cher rompre la prison d'une muraille et des loix que de ma parole" (III, IX, 944). Cette obligation morale s'exerçant dans le monde d'action s'accommode pourtant très bien d'un intentionnalisme profond qui fait juger les actes d'après les intentions du sujet et non d'après les faits accomplis. "J'ay veu souvent - écrit Montaigne - advenir qu'on a loué des hommes de ce dequoy ils meritoient du blasme" (II, XI, 405). L'individu seul est en mesure de se prononcer sur les véritables intentions de sa volonté d'agir: "Il n'y a que vous qui sçache si vous estes lâche et cruel, ou loyal et devotieux" (III, II, 785), donc, en conséquent, il est responsable avant tout devant lui-même. "J'ay mes loix et ma court pour juger de moy, et m'y adresse plus qu'ailleurs" (ibid.). La conscience individuelle est munie à la fois de pouvoirs législatifs et exécutifs: "nous autres - écrit Montaigne - devons avoir estably un patron au dedans, auquel toucher nos actions, et, selon iceluy, nous caresser tantost, tantost nous chastier" (ibid.).

Cet intentionnalisme et son besoin d'indépendance à l'égard de la société l'amènera à conclure que "vu l'incertitude et varié-

<sup>5</sup> Il existe une certaine affinité de pensée entre Sartre et Montaigne. Nous pouvons y mentionner des idées suivantes: l'homme n'est pas, il devient; responsabilité absolue de ses actes, à cette différence près que chez Sartre elle est fondée sur un déterminisme conséquent et chez Montaigne cette responsabilité est intentionnelle; idée de la mort en tant que le moment suprême conférant à la vie humaine un caractère fini, inépuisable, et qui, de ce fait, soumet l'individu à la juridiction des autres; relation difficile moi - autrui; voir ci-dessus, p. 11-12.

té des choses humaines, qui d'un bien léger mouvement se changent d'un état en autre" (I, XIX, 77) il est abusif "au Jugement de la vie d'autrui" (79) trancher sur sa valeur avant de voir "jouer le dernier acte de sa comédie" (78) puisque l'homme garde jusqu'à la mort la possibilité de changer pouvant à ce moment suprême donner "reputation en bien ou en mal à toute leur vie" (79).

L'image de la liberté chez Montaigne s'ensuit de sa phénoménologie morale<sup>6</sup> qui peint le fait singulier et discordant, présentant l'homme non en état de l'être mais en état de devenir: "Je ne peints pas l'estre. Je peints le passage" (III, II, 782). La disparité de l'activité humaine se trouve en opposition avec les préceptes de la sagesse, pourtant elle est commune aux hommes, donc naturelle puisque: "...en toute l'ancienneté, il est malaisé de choisir une douzaine d'hommes qui ayent dressé leur vie à un certain et assuré train" (II, I, 316). De la constatation générale sur "nostre façon ordinaire" qui "est d'aller après les inclinations de nostre appetit, à gauche, à dextre, contre-mont, contre-bas, selon que le vent des occasions nous emporte" (ibid.) Montaigne tire une conclusion servant d'appui à son autonomie personnelle de vivre: "...je donne à mon ame tantost un visage, tantost un autre, selon le costé où je la couche" (319). Cette autonomie comprend aussi le domaine de penser et d'écrire: "...les traits de ma peinture ne forvoyent point, quoy qu'ils se changent et diversifient [...]. Je pourray tantost changer, non de fortune seulement, mais aussi d'intention [...]. Mon ame [...] est tousjours en apprentissage et en espreuve" (III, II, 782).

Il s'ensuit de ce que nous venons d'écrire que l'autonomie existentielle que Montaigne reconnaît à l'individu s'avère être un exercice de la liberté immanente à la nature humaine, absolue dans le domaine volitif, réduite à un déterminisme conscient dans le monde d'action matériel et responsable parce que soumise dans tous ses aspects à un contrôle du devoir moral.

L'idée de responsabilité implique l'existence d'une "règle réglante", c'est-à-dire d'une valeur préétablie d'une validité

<sup>6</sup> Le terme même est de F r i e d r i c h, op. cit., p. 14.

incontestable exerçant sur l'ensemble de l'activité consciente le pouvoir d'un juge suprême. Cette règle ne possède pas dans la conception de Montaigne de caractère intransigeant d'un impératif catégorique puisqu'elle se place sous le signe de l'individuel et du temporaire. "Les hommes sont divers en goust et en force; il les faut mener à leur bien selon eux, et par routes diverses" (III, XII, 1029). Ce rôle du principe régissant est assigné par Montaigne à la vertu.

La vertu de Montaigne, bien qu'elle soit basée sur la morale chrétienne et appuyée sur les exemples de la sagesse antique et du code social existant est une vertu particulière et sélective, produit d'un choix entre plusieurs formes de la loi morale. Montaigne en présente les différents aspects accusant les cas extrêmes, d'une part une vertu de teinture stoïque, force morale exigeante, menant par un chemin "aspre et espineux" et refusant "la facilité pour compaigne" (II, XI, 402) et d'autre part une morale à résonance épicurienne qui apparaît comme une "esjouissance constante" (I, XXVI, 160) qui n'a que volupté pour but (I, XX, 80) et dont l'accès même est voluptueux parce qu'elle est "logée dans une belle plaine fertile et fleurissante" où conduisent "des routes ombrageuses, gazonnées et doux fleurantes" (I, XXVI, 160-161). Montaigne constate la plurivalence de l'idée de la vertu, il allègue les exemples des vies parfaites accomplies d'après des modèles moraux opposés, tel Socrate et Caton (cf. II, XI, 400-408), mais il ne conclut pas, il ne se prononce ni en faveur de la vertu-innocence ni de la vertu-effort, accordant à chacune d'elles la même importance et la même valeur. La plurivalence de modèles moraux de vivre porte Montaigne à conclure qu'il n'existe pas de modèles universels valables au commun des hommes. Chacun doit donc établir soi-même son système de valeurs morales suivant "ses gousts et sa force", en accord pourtant avec une idée générale "d'honesteté et de justice" (I, XXIV, 127).

Le devoir de choisir entre plusieurs modèles moraux celui qui garantirait de vivre une vie authentique menant à l'épanouissement harmonieux de son être oblige l'individu à prendre conscience de soi-même. "Il n'est personne, s'il s'escoute, qui ne descouvre en soy une forme sienne, une forme maistrresse, qui luicte contre l'institution, et contre la tempeste des passions

qui luy sont contraires" (III, II, 789). La "forme maistresse" est le caractère vrai, incorrompu de l'individu, tel que l'avait fait la nature. Pour atteindre à son être véritable sur la connaissance duquel il fonde son autonomie l'homme doit dépasser son caractère aliéné, modifié par les passions parasites et subordonné, de façon inconsciente, aux exemples de vie imposés par la société. La quête du moi peut révéler des richesses insoupçonnées: "...nous sommes chacun plus riche que nous ne pensons; mais on nous dresse à l'emprunt et à la questé: on nous duict à nous servir plus de l'autrui que du nostre" (III, XII, 1015). L'authenticité de notre nature n'équivaut pourtant pas à sa perfection; Montaigne se reconnaît et s'accepte imparfait et même vicieux: "...les imperfections qui sont en moy ordinaires et constantes, ce seroit trahison de les oster" (III, V, 853). Il est possible, écrit-il, désirer être autre et condamner et ne pas aimer sa "forme universelle" mais non se repentir de "n'estre ny Ange ny Caton" (III, II, 791). Il avoue déceler dans ses meilleures intentions une "teinture vicieuse" et il le justifie supposant que Platon lui-même dans "sa plus verte vertu" ne pouvait se délivrer du "ton gauche de mixtion humaine" (II, XX, 656). Son expérience du monde lui fait constater que l'"imperfection" et "des qualitez malades", du fait même de leur existence, font partie des "fondamentales conditions de nostre vie" (III, I, 767-768): il est donc naturel qu'"aucune eminente et gaillarde vertu [...] n'est sans quelque agitation desreglée" (II, XII, 550). Montaigne se range sciemment dans la lignée de l'eudémonisme socratique qui voyait le bonheur dans le déploiement des richesses naturelles de l'âme humaine.

La vertu de Montaigne, ancrée dans la réalité du moi imparfait apparaît comme une qualité "morne et sombre" qui permet de conduire sa vie "non haut mais ordonnéement" (III, II, 787). Il la présente comme une "vertu, ou innocence, pour mieux dire, accidentale et fortuite" (II, XI, 406) prétendant le devoir non à l'effort de sa volonté mais au "sort de [sa] naissance" (408). Les normes éthiques qui en résultent l'obligent à la fidélité, la sincérité, l'honnêteté, le conduisent droit à la vérité: les passages où il en parle sont très nombreux. Sa vertu l'arme contre les abus susceptibles d'être commis au nom de l'utilité publique: "L'interest commun ne doit pas tout re-

querir de tous contre l'interest privé" (III, I, 780) puisque "le droit de la vertu doit prevaloir le droit de nostre obligation" publique si elle est "meschante et inique de soy" (779). Il se prononce à ce sujet de façon explicite: "...j'ayme mieux faillir à l'affaire qu'à moy! (769). Se sentant préservé de "la contagion d'un siecle si gesté" (III, II, 784) il se félicite de ne pas avoir manqué à aucun de ses devoirs: "...ny de l'affliction et ruyne de personne, ny de vengeance ou d'envie, ny d'offence publique des loix, ny de nouvelleté et de trouble, ny de faute à ma parole, [...] si n'ay-je mis la main ny és biens, ny en la bourse d'homme François, [...] ny ne me suis servy du travail de personne sans loyer" (784-785). Il se réjouit de "ces tesmoignages de la conscience" considérant l'"esjouissance naturelle" qui en résulte comme le "grand benefice [...] et le seul payement qui ne nous manque" (785). La générosité et le désintéressement de sa vertu faisant penser aux plus beaux exemples de la volonté morale constituent la meilleure marque de son authenticité.

La vertu, telle que l'expose Montaigne, conditionnée par une prise de conscience antérieure, particulière parce que adaptée à une "forme maistresse", basée sur les qualités intellectuelles et morales innées, est une vertu, de même que l'exercice de la liberté qu'elle sanctionne, par excellence élitaire. Il existe des "ames boiteuses" (I, XXV, 141), indignes de la liberté qu'aucun effort intérieur ni extérieur ne ferait ni conscientes ni vertueuses. L'individu ne peut atteindre à la vraie vertu, donc à la liberté qui, seule, peut rendre à l'existence individuelle son authenticité, s'il ne remplit pas préalablement trois conditions: est un homme "d'entendement", possède une "science de bonté" (ibid.) et manifeste une volonté de devenir meilleur et plus sage (151). Cette vertu est donc le privilège d'un nombre restreint des "ames bien nées" vivant une vie repliée sur elle-même, loin du tumulte du monde. Il n'y a que la vertu individuelle, sombre et sans éclat qui est authentique, celles en vigueur dans le monde brillant de la cour et de la politique ne le sont point: "...signamment en un siecle corrompu et ignorant comme cettuy-cy, la bonne estime du peuple est injurieuse; [...] Dieu me garde d'estre homme de bien selon la description que je voy faire tous les jours par honneur à chacun de soy"

(III, II, 785). Les normes éthiques reconnues dans le monde public soumettant l'obligation morale individuelle à l'intérêt commun perdent leur caractère absolu: "...la vertu assignée aux affaires du monde est une vertu à plusieurs plis, encoigneures et couddes [...]. Celui qui va en la presse, il faut qu'il gauchisse [...] voire qu'il quitte le droit chemin" (III, IX, 970). C'est la raison pour laquelle Montaigne, désireux de suivre toujours le "droict chemin" résigne le soin de gouverner le monde aux consciences plus souples (cf. III, I, 768).

La vertu, règle réglante de l'activité consciente se présente donc comme une force morale individuelle et privée, "innocente" car exempte presque entièrement de tension et de remords et élitaire puisqu'elle n'est accessible qu'aux honnêtes hommes.

La liberté montaignienne s'avère être une liberté plurivalente, centrée autour de deux axes d'activité synchrones se complétant et se conditionnant mutuellement: d'une part nous y distinguons la liberté d'efficacité conçue comme une volonté de création subordonnant la totalité d'action du libre arbitre, aussi bien volitive que matérielle à son objectif principal qui est la réalisation complète de ses possibilités existentielles et créatives et, d'autre part la liberté de responsabilité soumettant l'ensemble de l'activité consciente à sa règle réglante, vertu individualisée, naturelle et élitaire. L'exercice de cette liberté se manifeste dans deux sphères d'action distinctes mais coexistantes. La première comprend la liberté négative des angoisses existentielles et métaphysiques. Elle se manifeste dans les efforts de Montaigne pour se délivrer du mal en trouvant des solutions plausibles aux plus graves problèmes tourmentant l'humanité. Les questions sur lesquelles Montaigne met l'accent le plus fort sont les suivantes: la finalité et la finitude de la vie humaine, la souffrance, impuissance épistémologique de l'homme, et influence des forces aveugles du sort sur le libre arbitre. La seconde conditionnée dans une large mesure par les convictions existentielles, épistémologiques et ontologiques de Montaigne se définit comme une liberté positive à réaliser ses objectifs de création principaux.

La liberté négative trouve sa solution dans l'acceptation et finalement dans l'affirmation de la condition humaine quoique

les passages innombrables où Montaigne revient inlassablement aux mêmes questions prouvent qu'aucune de ses solutions n'est définitive, cette remarque concerne surtout le problème de la mort et de la souffrance. Les traits apparemment négatifs de sa pensée: relativisme, scepticisme, subjectivisme, agnosticisme convergent dans une appréciation positive de l'être humain, dans l'acceptation de l'infirmité de sa condition finie, sujette aux maladies et à toutes les vicissitudes du sort. H. Friedrich, après avoir tracé avec art et raison l'itinéraire de Montaigne menant de la négation à l'affirmation de l'homme, constate que: "...son humiliation, obtenue par les moyens de la théologie chrétienne et les arguments antiques, est une porte ouverte, le prélude d'une affirmation qui dit à l'homme humilié: sois ce que tu es, sois-le entièrement, connais-toi toi-même et fie-toi à la nature qui t'a fait tel que tu es. Finis, le désespoir, la nostalgie du salut, le soupçon que notre existence contingente pourrait être la chrysalide d'une forme d'être supérieure à laquelle nous pourrions nous élever dans ce monde ou dans l'autre"<sup>7</sup>.

Ce oui à la condition forme l'assise de la liberté positive de Montaigne centrée sur la réalisation de l'objectif principal de créer.

Dans le domaine de l'existence elle se manifeste par son soin constant de mettre à profit non seulement ses dons mais aussi ses défauts et se résume dans sa formule célèbre: "...notre grand et glorieux chef-d'oeuvre, c'est vivre à propos" (III, XIII, 1088). Du fait que l'exercice de la liberté concerne l'être humain perçu dans sa plénitude, donc dans la totalité de son activité consciente, il faut l'envisager aussi bien dans ses aspects individuels que sociaux. L'homme est un être social et son existence hors de la société est impensable, pourtant l'influence de celle-ci est ambivalente: elle est à la fois la condition et l'entrave à l'épanouissement de l'individu<sup>8</sup>, Chacun -

<sup>7</sup> Ibid., p. 156.

<sup>8</sup> Montaigne n'a jamais constaté que l'Enfer c'est les autres mais il en reste toujours qu'il considère autrui, sauf une exception - La Boétie, comme une entrave à la réalisation de sa liberté.

écrit Montaigne - "trouve dans son rôle qu'il doit appliquer à soy l'usage des autres hommes et du monde, et, pour ce faire, contribuer à la société publique les devoirs et offices qui le touchent" (III, X, 984). Ce devoir social n'est pas prioritaire par rapport au devoir individuel qui reste toujours autonome: pour sauvegarder l'intégrité de son être "il se faut prester à autrui et ne se donner qu'à soy-mesme" (980). L'idée de se "prester à autrui" détermine l'importance de l'apport de Montaigne dans la construction du "bastiment public". Les devoirs sociaux quoique reconnus et jugés nécessaires se trouvent distincts et secondaires par rapport à son besoin primordial d'épanouir son être.

Il existe pourtant une exception où la liberté individuelle n'est pas entravée par celle d'autrui, au contraire, elle en est fortifiée et rendue plus complète, c'est l'amitié: "le dernier point" de la perfection à laquelle tend la société (I, XXVIII, 182). Le libre arbitre ne trouve son ultime expression que dans la communication parfaite des deux âmes qu'est l'amitié. Pourtant l'amitié parfaite avec La Boétie dont Montaigne fait l'éloge est une expérience unique et exceptionnelle, elle est un miracle qui ne put arriver qu'une seule fois et de ce fait elle perd sa valeur en tant qu'une solution positive du problème de l'autonomie individuelle dans sa relation avec celle d'autrui.

L'exercice de la liberté compris comme l'épanouissement harmonieux de tout son être se traduit dans l'actualisation de toutes ses potentialités de jouir: "...mon art et mon industrie ont esté employez à me faire valoir moy-mesme" (II-XXXVII, 764). Cet art se révèle dans "chasque parcelle, chasque occupation de l'homme" (I, L, 291) où chaque plaisir, chaque, qualité, et chaque défaut trouve sa place. Montaigne écrit bien que "le plaisir est nostre but" (I, XX, 80) et ailleurs qu'il est "des principales especes du profit" (III, XIII, 1067), cependant la volupté n'est pas pour lui une visée d'action en elle-même, mais une partie immanente de sa condition, tout justement comme la douleur à laquelle il l'accouple volontiers. Ce qui distingue le plaisir de tous les autres phénomènes psychiques est son principe d'indépendance: le plaisir imposé cesse d'être plaisir: "...toute commodité me tiendroit à la gorge, de laquelle seule j'aurois à despendre" (III, IX, 967). Le

genseur qui veut rester "maistre de [lui], à tout sens" (ibid.) se défend aussi bien contre la continence excessive (ibid.) que contre l'exclusivité de la volupté (I, XXXIX, 240) parce qu'elles mènent toutes à l'unilatéralité de la réalisation de son être.

Les plaisirs diffèrent avec l'âge et l'humeur du moment, suivent le rythme inégal et tourné vers la mort de la vie. Puisque l'âge "nous arrache des poingts [...] l'usage des plaisirs de la vie" (241) Montaigne en cherche d'autres, "sortables à cette autre saison" (ibid.) ni pires ni meilleurs mais naturels et conformes à l'état de sa santé et de son esprit. "La fruition de la vie" est d'autant plus précieuse que l'homme est conscient de la précarité de son existence et de ses plaisirs (II, XV, 596). Tout plaisir, quel qu'il soit, constitue une valeur: "...je m'emploie à faire valoir la vanité mesme et l'asnerie si elle m'apporte du plaisir" (III, IX, 974-975).

La joie de vivre doit correspondre à la "condition mixte" de l'homme qui est à la fois physique et spirituelle: "...la loy humaine et generale "donne la priorité "aux plaisirs presents [...] intellectuellement sensibles, sensiblement intellectuels" (III, XIII, 1087). Montaigne met dans son plaisir toute sa volonté de jouir: "...quand je dance, je dance, quand je dors, je dors" (ibid.). Il accueille la volupté comme son dû, il s'en réjouit jusqu'à ses "derniers limites" (I, XXXIX, 240), mais ne se laisse pas subjugué par elle, il y associe son âme "non pas pour s'y engager, mais pour s'y agreer, non pas pour s'y perdre mais pour s'y trouver" (III, XIII, 1092).

Montaigne exerce son autonomie dans le domaine vital, sous le contrôle de sa vertu, à travers les plaisirs d'esprit et de sens. Cette autonomie trouve pourtant sa plus belle expression dans la création proprement dite, dans les "Essais".

Montaigne considère son livre comme son oeuvre la plus importante de sa vie, son enfant spirituel né de "l'acointance des muses" (II, VIII, 383). Il conçoit nettement son rôle du créateur: "...les enfantemens de nostre esprit", fruit de notre "courage et suffisance" sont plus nobles et plus "nostres; nous sommes pere et mere ensemble en cette generation" (380). On sait le rôle qu'a joué ce "livre consubstantiel à son autheur [...] membre de [sa] vie" (II, XVIII, 648) dans la culture de sa personnalité, il n'y a pas de Montaigne sans "Essais" comme il n'y a pas des "Essais" sans Montaigne.

Montaigne - créateur possède une conscience nette et vigoureuse de son autonomie littéraire qui se manifeste dans les questions qu'il pose quant à la matière, la forme et la finalité de son livre. Il défend l'originalité de son oeuvre à l'égard des autorités littéraires, des modèles d'écrire antiques et contemporains. Cette indépendance se fait jour dans ses réflexions sur le choix du sujet, son moi banal. La peinture de sa forme médiocre qu'il propose aux lecteurs lui semble une visée nouvelle, fantasque, extraordinaire. Dans la dédicace à Mme d'Estissac il présente son livre comme une "sotte entreprise" dont la valeur ne consiste que dans son étrangeté et nouveauté. "Elle est si fantastique et a un visage si esloigné de l'usage commun, que cela luy pourra donner passage" (II, VIII, 364). Il considère les "Essais" comme "le seul livre au monde de son espèce, d'un dessein farouche et extravagant" (ibid.). Il adopte délibérément le style saccadé et la forme ouverte de l'essai renonçant sciemment à l'ordre et à la cohérence de son exposé: il note sa pensée comment elle se développe, de façon sinueuse. "Mes fantaisies se suyvent, mais par fois c'est de loing, et se regardent, mais d'une veue oblique" (III, IX, 973). Le style et l'esprit de Montaigne "vont vagabondant de mesmes" (ibid.) puisque son besoin d'indépendance l'amène à rejeter dédaigneusement les règles de l'ars scribendi. Il compare son style à la tenue négligée du courtisan chez qui l'abandon de toute rigueur dans les vêtements "represente une fierté desdaigneuse de ces paremens estrangiers et nonchallante de l'art" (I, XXVI, 171). L'observation stricte des prescriptions de la rhétorique lui paraît être une "injure aux choses" puisqu'elle tue la spontanéité et le naturel (ibid.). L'idée de soumettre sa manière d'écrire aux règles préétablies semble à Montaigne un attentat à sa liberté du gentilhomme et à son autonomie du créateur. Il affirme préférer "ne rien dire qui vaille que de montrer estre venu préparé pour bien dire, chose messeante, surtout à gens de [sa] profession" (III, IX, 940), les "Essais" ne sont point une "production ouvragere" (II, VI, 359). Hugo Friedrich voit dans le créateur des "Essais", le premier auteur et en même temps le théoricien de ce genre littéraire<sup>9</sup>. Il est

<sup>9</sup> Friedrich, op. cit., p. 348.

aussi indiscutable qu'il fut "l'initiateur d'une littérature mondaine rompant avec toute spécialisation, celle de l'honnête homme"<sup>10</sup>.

Comme la forme et le style de Montaigne sont libres des contraintes de l'art d'écrire, de même son langage "n'a rien de facile et poly; il est aspre et desdaigneux, ayant ses dispositions libres et desreglées" (II, XVII, 621). Montaigne évite de nommer directement, il préfère évoquer des images par une description indirecte ou par des métaphores. Les désignations exactes faussent nécessairement l'idée de l'objet puisque entre l'objet et le sujet il existe, selon lui, une rupture qui résulte de la perception inévitablement subjective du monde.

De multiples contradictions dans les "Essais" s'expliquent par l'intention de Montaigne de présenter la nature humaine ignorante et antinomique dans sa réalité mouvante. Le problème de contradictions et d'additions trouve sa place dans sa conscience littéraire: "...j'ajouste mais je ne corrige pas" (III, IX, 941). Les "Essais" ne sont pas pour leur auteur une "doctrine", ils ne sont qu'une "estude" (II, VI, 357). Il propose au jugement de son lecteur "des boutades de [son] esprit" qu'il ne prend lui-même au sérieux et, en ce qui concerne le style, "certaines finesses verbales, dequoy [il] secoue les oreilles" sachant sa pensée incertaine et changeante (III, VIII, 922). Il fait savoir non seulement "ce qu'il faut suivre" mais aussi "ce qu'il faut fuir" parce que cela peut permettre à lui-même et à l'autre de se reconnaître (III, XIII, 1053).

La dernière mais non moins importante question qui a trouvé son expression dans la conscience littéraire de Montaigne est celle du choix du destinataire de son livre. Il se considère lui-même comme le principal et le plus sérieux lecteur de son oeuvre et de ce fait l'assistance de l'autre paraît être de prix secondaire. Montaigne transmet au public la leçon tirée de ses propres expériences jugeant que "ce qui [lui] sert, peut aussi par accident servir à un autre" (II, VI, 357). L'auteur des "Essais" choisit son lecteur comme il choisit le sujet et la forme de son livre. Il envisage le problème de façons différen-

<sup>10</sup> Ibid., p. 341.

tes: il prétend écrire tantôt "pour le coin d'une librairie, et pour en amuser" ses parents et amis (II, XVII, 647), tantôt pour un public plus vaste "des âmes réglées et fortes" (640), tantôt pour le public tout court (III, V, 824). Il se dit être "affamé de [se] faire connoistre" (ibid.) mais il reste toujours qu'il ne s'adresse pas à tout le monde et il refuse d'être admiré par tous. Il exige de son lecteur avant tout de l'honnêteté et du bon sens. Il repousse l'"estimation vulgaire et commune" de la populace qui recherche et admire chez l'autre ses propres vices, mais il rend grâce aux honnêtes hommes s'ils "daignent prendre en bonne part [ses] foibles efforts" (III, IX, 942).

Son livre n'est pas gratuit, la peinture du moi a pour but de faire connaître à soi-même et aux autres les imperfections dissimulées de la nature humaine afin que, se connaissant mieux, l'individu puisse profiter mieux de la richesse de sa nature et de sa liberté. "Dieu veuille - écrit Montaigne - que cet excès de ma licence attire nos hommes jusques à la liberté, [...] que les attire jusques au point de la raison!" (III, V, 822). L'auteur soulève lui-même le problème de la validité et de l'universalité de son enseignement: "...est-ce raison que, si particulier en usage, je pretende me rendre public en cognoissance?" (III, II, 783). La réponse à cette question est positive car, malgré la diversité des êtres, malgré la particularité de chaque destinée humaine "chaque homme porte la forme entiere de l'humaine condition" (782).

La pensée de Montaigne, écrite et publiée, constitue son plus fort lien avec la société. Il fait savoir que "nul plaisir n'a goust pour [lui] sans communication" (III, IX, 965) et il exprime son espoir de trouver, grâce aux "Essais", un compagnon (959), espoir qui s'est réalisé, dans une certaine mesure, dans l'admiration que lui a portée Mlle de Gournay, mais son compagnon véritable et le plus fidèle à qui Montaigne n'hésite pas à confier son être entier, ses plaisirs et ses pensées, sont les "Essais" eux-mêmes et, avec eux, toute la société choisie de ses lecteurs.

Les "Essais" constituent le point culminant de l'autonomie de Montaigne puisque c'est dans ses réflexions écrites que convergent toutes les manifestations de sa liberté.

En reprenant le fil de notre pensée la liberté montaignienne apparaît être un droit moral à épanouir son être qui s'exprime dans l'expérience de vivre et de créer une seule et même oeuvre: une vie et un livre qui la présente. Ce droit se manifeste en tant qu'une force morale à la fois déterminée et absolue, responsable et particulière employée à la réalisation de la plénitude infinie de la nature individuelle. Sa volonté de créer accompagnée de sa règle réglante permet à Montaigne d'atteindre à un tel degré de l'organisation de son être qu'il parvient à actualiser toutes ses capacités vitales, intellectuelles et créatrices. Son exercice de la liberté conduit ce gentilhomme du Périgord qui ne désire qu'être homme à sa manière, sans correction et sans repentir à atteindre les altitudes véritables de l'art que sont ses "Essais", "le seul livre au monde de son espece" (II, VIII, 364).

Institut de Formation des Professeurs  
Varsovie, Pologne

Anna Wojtasik

#### ASPEKT OSOBISTY IDEI WOLNOŚCI W "PRÓBACH" MONTAIGNE'A

Artykuł przedstawia w ogólnym zarysie pojęcie i realizację wolności w odniesieniu do samej osoby autora "Prób".

Wolność Montaigne'a, identyfikowana z pojęciem wolności, skuteczności czy też woli tworzenia, wyraża się w podporządkowaniu życia i działalności literackiej celowi nadrzędnemu, którym jest całkowity rozwój wszystkich możliwości witalnych, intelektualnych i twórczych. Życie i "Próby" tworzą nierozłączną całość: uzupełniając i warunkując się wzajemnie, stają się świadomym produktem działania identycznych sił twórczych. Mogą więc być uważane za dwa aspekty jednej i tej samej autonomii przejawiającej się w "zażywaniu szczerym swojego istnienia".

Pojęcie wolności u Montaigne'a, chociaż zawiera w sobie silny czynnik deterministyczny, wiąże się z poczuciem pełnej odpowiedzialności moralnej za czyny człowieka. Odpowiedzialność ta jest ściśle związana z działaniem rozważanej indywidualnie siły moralnej, cnoty, która określa obowiązki jednostki wobec siebie i społeczeństwa.

Realizacja wolności odbywa się w dwóch równoległych i uzupełniających się wzajemnie dziedzinach: w życiu i w "Próbach". W sferze egzystencji autonomia Montaigne'a przejawia się poprzez realizację pełni natury w przyjemnościach: "duchowo zmysłowych", zmysłowo duchowych". W działalności pisarskiej przejawia się

ona w programowej niezależności od wzorców literackich i filozoficznych znajdującej swój ewidentny wyraz w świadomości literackiej Montaigne'a. Dotyczy ona trzech podstawowych problemów warsztatu pisarza: wyboru tematu, formy oraz adresata "Prób".

Rozwiązania kwestii życiowych i twórczych świadczą o doskonałej, świadomej sobie realizacji wolności Montaigne'a, szlachcica i pisarza.